

Vision Commune d'Avenir pour l'espace de liaisons germano-polonais Horizon 2030



MINISTERSTWO
ROZWOJU



Bundesministerium
für Verkehr und
digitale Infrastruktur

BÂTISSONS ENSEMBLE NOTRE AVENIR !

160 000 km²

21 millions d'habitants

430 milliards d'euros PIB

Cette vision de planification spatiale, consistant à prendre les espaces des deux côtés de l'Oder et de la Neisse de Lusace, souligne avant tout le potentiel et les possibilités de développement de l'espace de liaisons : elle ne comporte pas de décisions formelles d'aménagement du territoire. Ce concept se présente comme une recommandation d'action relative à l'aménagement du territoire, convenue entre les deux parties et destinée aux autorités, institutions et décideurs compétents.

Son objectif consiste à motiver et à inspirer des concepteurs et autres protagonistes sur l'approfondissement de la coopération dans l'espace de liaisons germano-polonais et à sensibiliser les acteurs aux niveaux européen et national à l'espace en question. En même temps, elle contribue par sa perspective spécifique et transfrontalière à la discussion sur les futures priorités de la politique européenne de cohésion.



© Komitet ds. Gospodarki Przestrzennej Polsko-Niemieckiej Komisji Międzyrządowej ds. Współpracy Regionalnej i Przygranicznej / Ausschuss für Raumordnung der Deutsch-Polnischen Regierungskommission für regionale und grenznahe Zusammenarbeit

UN ESPACE COMMUN DE CROISSANCE EN EUROPE



© ERSILIA, MCRIT and ET2050 Project, 2014

Vision

» En 2030, l'espace de liaisons germano-polonais formera du point de vue social, économique et écologique un espace commun de croissance durable et constituera un moteur essentiel du développement au cœur de l'Europe, ayant également des retombées positives sur d'autres régions.

www.kooperation-ohne-grenzen.de
www.kooperacja-bez-granic.pl

LIGNES DIRECTRICES DU DÉVELOPPEMENT

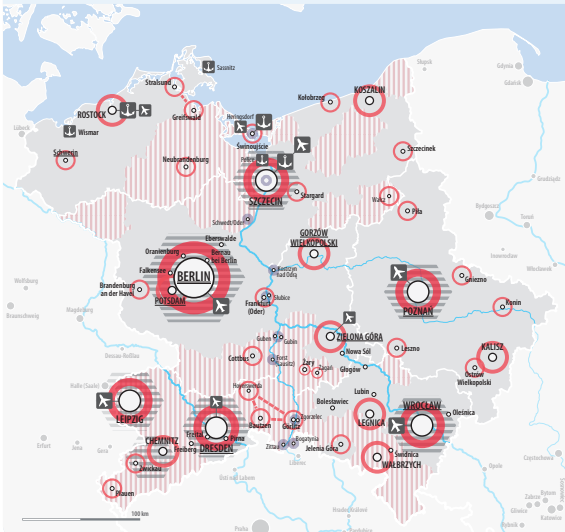
Pour atteindre l'objectif d'un espace commun de croissance en Europe, il est nécessaire de renforcer les liens socio-économiques et administratifs, ainsi que ceux basés sur la compréhension mutuelle. Il faut souligner qu'un bon nombre de ces liens existent déjà. La Vision Commune d'Avenir 2030 permet de mieux les mettre en valeur et de concentrer sur eux les approches politiques.

La mise en œuvre de la Vision Commune d'Avenir 2030 requiert une variété de processus, également au sein de la société civile, qui se déroulent à différents niveaux et reçoivent le soutien de nombreuses personnes et institutions. En conséquence, la Vision Commune d'Avenir 2030 formule les lignes directrices du développement qui sont axées sur les domaines d'action revêtant une importance particulière pour le futur développement.

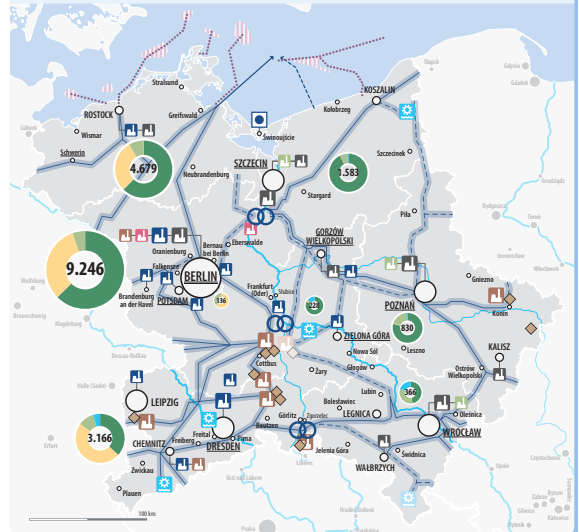
Investir dans le capital humain



Exploiter les avantages de la structure polycentrique de l'habitat



Promouvoir le développement durable



Améliorer les liaisons de transport



Protéger les bases d'une qualité de vie élevée



Éditeur

Comité chargé de l'Aménagement du Territoire de la Commission Intergouvernementale Germano-Polonoise chargée de la Coopération Régionale et Frontalière

Co-présidence

Dr. Katharina Erdmenger, Ministère fédéral des Transports et des Infrastructures numériques, Allemagne
Magdalena Zagrzejewska-Fiedorowicz, Ministère du Développement, Pologne

Plus d'informations sur la Vision Commune d'Avenir 2030 et la coopération germano-polonoise sur les questions de l'aménagement du territoire sur : www.kooperation-ohne-grenzen.de
www.kooperacja-bez-granic.pl